



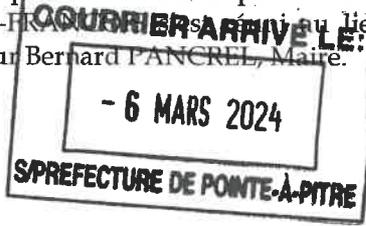
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**du Lundi 04 Mars 2024**

**Mandature 2020 / 2026**

**Affaire n° 4 - Délibération n° 2024-03/003**

**Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat de projet pour l'emploi d'un(e) Chargé(e) de Mission TEN (Territoire Engagé pour la Nature).**

L'an deux mille vingt-quatre et le Lundi quatre Mars à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard PANCREL, Maire.



Nombre de Conseillers en exercice : 33			
PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
19	07	05	02

**Nombre de Conseillers votants : 26**

M. PANCREL Bernard	Maire	x			
Mme DAIJARDIN Mugette	1 <sup>er</sup> Adjoint	x			
M. PERIAN Jean-Luc	2 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
Mme SENELLIER Sandra	3 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. COPANEL Michael	4 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	5 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. POININ Olivier	6 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
Mme LISON Gladys	7 <sup>ème</sup> Adjoint			x	
M. VINGADASSAMY Eddy	8 <sup>ème</sup> Adjoint		M. Olivier POININ		
Mme CAMIER Barbara	9 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
M. PARSHAD Alain	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal			x	
Mme DIEUPART-RUEL Sonia	Conseiller Municipal			x	
M. SUEDOIS Jean	Conseiller Municipal	x			
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x			
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal	x			
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal			x	
Mme LABRY Annick Claude Claire	Conseiller Municipal		M. Jean SUEDOIS		
M. CAPY Marc	Conseiller Municipal		M. Bernard PANCREL		
Mme SEJOR Nelly	Conseiller Municipal	x			
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal		Mme Nelly SEJOR		
Mme PHOUDIAH Mélila	Conseiller Municipal		M. Jean-Luc PERIAN		
M. LENDO Terry	Conseiller Municipal			x	
M. BABOURAM Patrice	Conseiller Municipal	x			
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal				x
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY		
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal				x
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal	x			
M. HIRA René	Conseiller Municipal	x			
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme SYLVANISE Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		M. Didier VEYRIER		

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture, le 06 MARS 2024  
Et publication ou notification du 06 MARS 2024

Affichée en Mairie, le 06 MARS 2024

Le quorum étant atteint, dix-huit (18) Conseillers étant présents et sept (07) représentés, le Président déclare la séance ouverte et met le point en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.), Monsieur Michael COPANEL, est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Après l'installation de Monsieur Patrice BABOURAM en qualité de Conseiller Municipal en lieu et place de Madame Manuella RAMOUTAR-BADAL, Conseiller Municipal démissionnaire, le quorum passe à dix-neuf (19) présents et sept (07) représentés, portant ainsi à vingt-six (26) le nombre de présents ou représentés.

**Mandature 2020 / 2026**  
**Affaire n° 4 – Délibération n° 2024-03/003**

**Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat de projet pour l'emploi d'un(e) Chargé(e) de Mission TEN (Territoire Engagé pour la Nature).**

La ville de Saint-François a été labellisée «Territoire Engagé pour la Nature» en reconnaissance des actions menées sur les sites naturels de la commune à travers des programmes emblématiques : Opération Grand Site de la Pointe-des-Châteaux, Atlas de la Biodiversité Communale, Plant'Aksyon - Life4Best et l'accompagnement des aires éducatives (Marais de la Pointe Gros-Bœuf, Anse Loquet et Anse à la Gourde).

Le dispositif TEN permet à la commune de bénéficier d'un financement européen à hauteur de 85 % pour un poste de chargé de mission afin de mettre en œuvre les fiches actions inscrites dans le dossier de candidature.

Il s'agit d'une opportunité forte pour la commune afin de poursuivre les programmes en faveur de la biodiversité notamment sur des secteurs plus agricoles à travers la préservation des mares communales ou des secteurs urbains à travers l'aménagement d'îlots de fraîcheur avec des espèces indigènes dans le bourg.

Par conséquent, nous sollicitons l'avis du Conseil Municipal pour le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission TEN pour une durée de deux ans et huit mois au sein de la commune de Saint-François dans le cadre d'un contrat de projet à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-24 ;

Vu le Décret n° 88-145 du 15 Février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2020-172 du 27 Février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu la volonté politique de Monsieur le Maire et de l'élue référente, pour la candidature au dispositif TEN en Juin 2023 ;

Vu le dossier de candidature au dispositif TEN dont les 4 fiches actions ;

Vu le courrier de reconnaissance TEN – Saint-François de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Iles de Guadeloupe (ARB-IG) du 18 juillet 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien les projets inscrit dans le Territoire Engagé pour la Nature de Saint-François. Le chargé de mission TEN aura pour principale mission la restauration et valorisation du marais de la Pointe Gros-Bœuf en lien avec le Conseil Départemental et l'Aire Terrestre Educative, piloter la préservation et restauration écologique des mares de Saint-François, aménager des îlots de fraîcheur et améliorer les espaces de vie dans le bourg et accompagner le coordinateur de l'Opération Grand Site de la Pointe-des-Châteaux (Phase 2 : Stationnement, Mobilité et Restauration des continuités écologiques) ;

Considérant que le dispositif TEN permet à la commune de bénéficier d'un financement européen à hauteur de 85 % pour un poste de chargé de mission afin de mettre en œuvre les fiches actions inscrites dans le dossier de candidature ;

Considérant qu'il s'agit d'une opportunité forte pour la commune afin de poursuivre les programmes en faveur de la biodiversité ;

Considérant qu'il convient de solliciter l'avis du Conseil Municipal pour le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission TEN pour une durée de deux ans et huit mois au sein de la commune de Saint-François dans le cadre d'un contrat de projet à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Monsieur Jérémy DELOLME, Coordinateur du Plan de Conservation de la Pointe-des-Châteaux ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour, 1 abstention «BABOURAM») :**

**Article 1** : De créer, dans le cadre du décret n° 2020-172 du 27 Février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique, un (1) emploi non permanent selon les caractéristiques suivantes :

FILIERE	GRADE	CAT.	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES
Technique	Technicien Territorial	B	TC	1

**Article 2 :** Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 Décembre 2019 et n° 88-145 du 15 Février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**Article 3 :** D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Article 4 :** Le Maire et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en  
Sous-Préfecture, le ..... 06 MARS 2024  
Et publication ou notification  
du ..... 06 MARS 2024

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire



**Bernard PANCREL.**



COURRIER ARRIVÉ LE:  
- 6 MARS 2024  
SPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE